

REGARDONS EN AVANT

Nous avons donné il y a huit jours nos impressions sur la dernière séance du Sénat. Nulle doute qu'en lisant par ailleurs quelques extraits de cette séance, nos amis ne partagent notre indignation sur l'attitude du rapporteur. Mais, au fait, M. Héry est-il un rapporteur? On a l'habitude de désigner ainsi le membre désigné par une Commission pour examiner les différentes propositions et en dégager des conclusions. Or nous avons entendu non pas un rapport, mais un réquisitoire personnel si passionné, si violent, que le rapporteur semblait avoir perdu toute mesure et tout contrôle sur lui-même. C'est ainsi qu'après avoir adressé à des femmes, à des mères, les pires injures — heureusement relevées en séance par des sénateurs indignés — M. René Héry crut pourtant pouvoir se présenter comme leur défenseur le mieux qualifié.

Mais, à quoi bon insister? revenons plutôt aux faits; examinons la situation telle qu'elle se présente et rendons-nous compte de l'action à mener.

Tout d'abord, ne craignons pas de répéter autour de nous que nous n'avons subi au Sénat aucun échec. Beaucoup s'imaginent que nous avons eu 40 voix pour nous et 253 voix contre: rien n'est plus faux. Redisons sans nous lasser, que *si nos adversaires avaient été sûrs de leur succès, ils auraient demandé le passage à la discussion des articles, pour être définitivement débarrassés de nous!*

S'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ont eu peur d'être battus, et ils ont préféré poser la question d'urgence qui devait amener une division des voix, mais qui laissait la question entière devant le Sénat.

Cette manœuvre, Mesdames, est un hommage rendu à nos progrès au sein de la Haute Assemblée, et loin de nous décourager, elle doit être pour nous une raison de plus d'espérer en l'avenir.

Alors, que faire? direz-vous.

Et nous répondrons: *continuer.*

Continuer à organiser nos groupes et nos sections; continuer à agir sur l'opinion publique; atteindre les personnalités les plus en vue, leur demander leur concours; recueillir des vœux des assemblées municipales et départementales; tenter l'organisation de groupes d'hommes susceptibles de nous aider, agir sur la presse départementale, y obtenir des tribunes qui seules nous permettront d'atteindre la campagne; continuer enfin ce que nous avons déjà fait en donnant l'impression que nous resterons solides devant la lutte et que nous tiendrons tant qu'il le faudra.

Nous insistons particulièrement pour que dans les départements soumis au renouvellement sénatorial d'octobre, une intense propagande s'organise: visites aux candidats et aux délégués sénatoriaux; démarches pour obtenir des candidats qu'ils se prononcent pour le vote des femmes, sans tourmenter pourtant nos amis qui ont des situations difficiles. Il y a là des questions locales si particulières, que seules nos présidentes de groupes pourront juger de la manière dont ces démarches devront être faites. Mais ce qui est nécessaire, c'est que sous une forme ou l'autre, tous nos groupes *agissent* avant octobre dans ces départements.

Il ne faut pas que les nouveaux élus puissent ensuite se vanter que chez eux aucune femme ne désire voter et que leurs électeurs n'ont jamais réfléchi à la question.

Quant au Comité Central, il s'occupera dès la rentrée de l'action à mener au Sénat et à la Chambre des Députés.

Au Sénat, vraisemblablement, il n'y aura pas de discussion avant janvier ou février, les nouveaux élus ne devant siéger qu'en janvier, mais nous veillerons à ce que la Commission ne s'endorme pas.

A la Chambre, nous essaierons de faire mettre la question à l'ordre du jour pour que le Sénat ne puisse pas dire que la nouvelle Chambre ne s'est pas prononcée.

Voilà, chers Amies et Amis, comment nous envisageons l'avenir. C'est de notre travail en commun que peut seule résulter la victoire finale.

C. Brunschvicg

Voici la liste des départements soumis au renouvellement sénatorial: Hte-Garon-

ne, Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Indre, Isère, Jura, Landes, Loire, Hte-Loire, Loire-Inf., Loir-et-Cher, Loiret, Lot-et-Garonne, Lot, Lozère, Manche, Marne, Hte-Marne, Maine-et-Loire, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse, Morbihan, Nièvre, Nord, Oise.

1938-16-07

n° 1030